

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 22 juin 2023

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Corinne PICARD représentants le conseil municipal.
Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, représentants les associations.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Mme Christelle TREHET-COLLET	M. Philippe LABORDERIE
Mme Monique LE BIHAN	Mme Marie-Chantal GUILLOT
M. Paul ABLINE	Mme Danielle LANGLOIS

Absents excusés

Mme Christine CORBILLON
M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,
M. Philippe FREMONDIÈRE, directeur général des services, Ville des Ponts-Cé.

POINT N°18 – REPRESENTATION DU CCAS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNA PAYS-DE-LOIRE

Madame CHOUTEAU rappelle que le CCAS adhère à l'UNA (Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles) Pays de la Loire depuis 2021, et précédemment à l'UNA Maine et Loire depuis 2004.

Vu la délibération 2021-11-25-11, désignant au sein du conseil d'administration de l'Union Régionale trois titulaires - deux représentants du service public et un responsable salarié, ainsi qu'un suppléant.

Considérant les mouvements de personnel au sein du CCAS, il est proposé de désigner :

Titulaire salarié :

- Madame la Directrice du CCAS

Suppléant salarié :

- Monsieur le Responsable de Pôles Maintien à Domicile/Accompagnement social du CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

CCAS LES PONTS-DE-CÉ



Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20230622-AS-23-06-22-18-DE
Date de télétransmission : 26/06/2023
Date de réception préfecture : 26/06/2023